

1- LES CONSOMMATIONS EN EAU

Consommation moyenne annuelle :

120 m³ pour un foyer de 4 personnes

Répartition de la consommation :

Consommation d'eau par foyer en France

En 2023, un français consomme en moyenne 148 litres d'eau par jour. Il est délicat de chiffrer précisément la répartition des différentes utilisations qui varient en fonction du matériel utilisé et les habitudes de chacun.

La consommation des foyers français pourrait se répartir comme suit :

- 58 litres pour les bains et douches
- 30 litres pour les w.c
- 18 litres pour le linge
- 15 litres pour la vaisselle
- 9 litres pour la cuisine
- 9 litres pour la voiture et le jardin
- 1.5 litres pour la boisson
- 8 litres divers

A cette consommation personnelle, s'ajoute l'ensemble des consommations collectives (écoles, hôpitaux, lavage de la voirie, milieu professionnel, restaurant,...)

- École : 20 litres/élève/jour
- Centre de vacances : 100 litres/jour/personne
- Stade (équipements vestiaires et douches + arrosage) : 3 000 m³/an
- Nettoyage des marchés : 5 litres/m²/jour de marché
- Lavage des caniveaux : 25 litres/mètre linéaire/jour de nettoyage
- Maison de repos ou retraite : 100 à 250 litres/lit/jour
- Hôpital, clinique : 300 litres/ lit/jour
- Camping : 140 à 200 litres/jour/personne
- Restauration collective : 10 à 20 litres par jour et par repas préparé

* Sources : Agence de l'eau Loire-Bretagne et ADEME ; chiffres moyens

Consommation moyenne par type :

 50 000 / 80 000 litres

 200 litres

 15/20 litres au m²

 60/80 litres

 35/60 litres

 12/16 litres

 10/12 litres

 3/6 litres

2- UNE EVENTUELLE FUITE ?

Incidence d'une fuite sur la consommation :

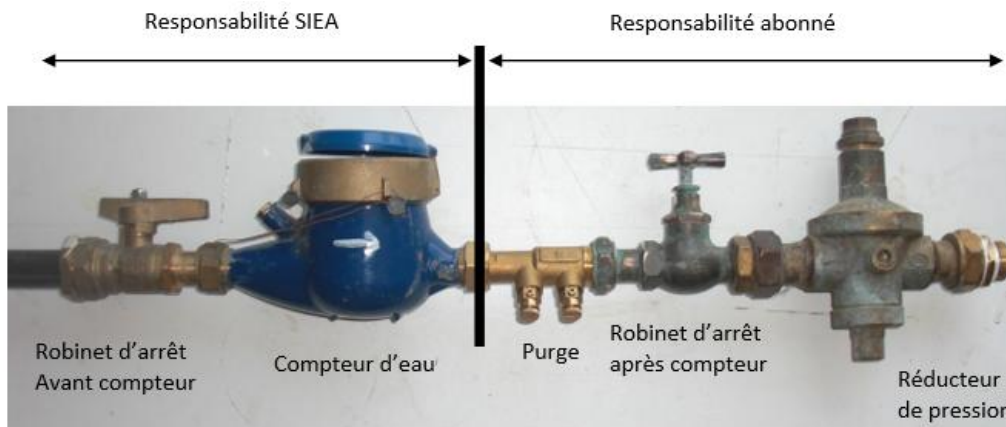
- Goutte à goutte : 4l/h soit 35 m³/an
- Mince filet d'eau : 16l/h soit 140 m³/an
- Chasse d'eau : 25l/h soit 220 m³/an

Comment vérifier si j'ai une fuite ?



3- UNE INSTALLATION TYPE

Le système de comptage :



Un réducteur de pression, pourquoi ? :

La pose d'un réducteur de pression sur votre installation est obligatoire. Il permet de protéger votre installation en cas de variation et de réduire la pression délivrée par le réseau public vers le réseau privatif. Cet organe est composé d'une membrane munie d'un ressort qui commande un clapet. Au-delà de 4 à 5 bars, la pression peut endommager les appareils électroménagers et provoquer un vieillissement prématuré de la plomberie.

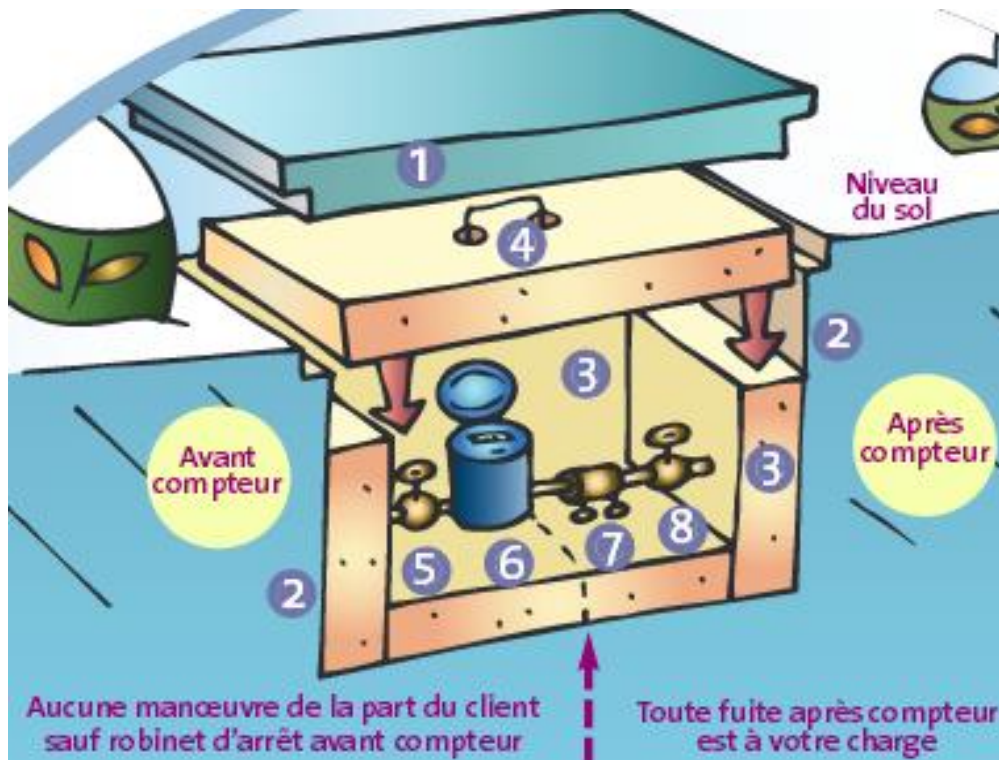


Le bon fonctionnement d'un réducteur de pression doit être vérifié régulièrement.



Modèle de réducteur de pression

Un regard de comptage type conforme aux préconisations du SIEA :



- | | |
|--|---|
| <p>1 Plaque de couverture : accessible et facilement manoeuvrable (penser à le dégager avant la relève),</p> <p>2 Regard de compteur enterré : veiller à ce qu'il respecte le niveau du sol pour éviter qu'il soit recouvert de terre</p> <p>3 Plaque isolante de 30 à 40 mm d'épaisseur</p> | <p>4 Poignée en fil de fer qui facilite l'accès</p> <p>5 Robinet avant compteur</p> <p>6 Compteur</p> <p>7 Double purgeur</p> <p>8 Robinet après compteur : Celui-ci est obligatoire et il est à la charge de l'abonné.</p> |
|--|---|

Question fréquente :

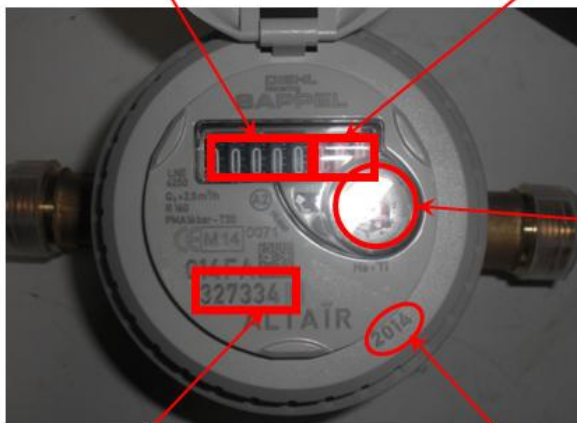
Mon regard est toujours plein d'eau, est-ce normal ?

Si vous n'avez pas de fuite sur votre installation, l'eau pluviale peut s'infiltrer naturellement. Le système de comptage est étanche, donc pas de souci.

4- INFORMATION SUR VOTRE COMPTEUR D'EAU

**Chiffre blanc sur fond noir,
je lis les m³. Il s'agit de l'index que je
retrouve sur ma facture d'eau**

Hectolitres, décalitres et litres



**Si je tourne, j'indique le
passage de l'eau
(dixième de litre). Si
tous les robinets sont
fermés, je vérifie qu'il
n'y a pas de fuite.**

**Numéro du compteur,
Je le retrouve sur ma facture**

**Année de fabrication
du compteur**

Protection du compteur d'eau contre le gel :

- **Vidanger votre installation en cas d'absence prolongée :**
 - Fermer le robinet avant compteur
 - Ouvrir simultanément l'ensemble des robinets sur vos installations sanitaires afin que l'eau présente dans les conduites s'écoule. Une fois la vidange terminée, bien penser à les refermer pour éviter un écoulement à la réouverture.
 - Ouvrir les deux robinets de purge jusqu'à l'arrêt complet du flux de l'eau puis les refermer.
- **Isoler correctement votre compteur :**
 - Utiliser des plaques de polyuréthane ou de polystyrène.
 - Ne pas utiliser des matériaux absorbant l'humidité comme la paille, le papier, le textile ou la laine de verre.
 - Prendre contact avec le syndicat pour installer votre compteur dans un regard incongelable.
- **Éviter le gel du compteur et des canalisations situées à l'intérieur des habitations :**
 - Ne couper jamais complètement le chauffage en période de froid,
 - Protéger les conduites exposées aux courants d'air ainsi que le compteur avec un ruban chauffant recouvert d'une gaine isolante.

5- LA DURETÉ DE L'EAU

La dureté de l'eau correspond au titre hydrométrique. Il s'agit d'un indicateur de minéralisation de l'eau due aux ions calcium et magnésium. Les plages de dureté sont les suivantes :

Plage de valeurs du titre hydrotimétrique :

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 30	30 à 40	+ 40
Eau	très douce	eau douce	plutôt dure	dure	très dure

Bongheat, Courpière, Egliseneuve, Estandeuil, Glaine Montaigut, Mauzun, Néronde, Neuville, Saint Dier, Saint Flour, Sermentizon et Trézioux :

La dureté de l'eau s'élève en moyenne à 23,2 °F, soit une eau dure.

Isserteaux, Fayet le Château et Montmorin :

La dureté de l'eau s'élève en moyenne à 9,5 °F, soit une eau très douce.

Si vous souhaitez la mesure **PH**, consulter l'analyse d'eau de votre commune disponible sur notre site internet sur le lien suivant :

<https://www.rivegauchedeladore.fr/analyses-qualite/analyses-par-commune/>

6- MON RELEVÉ

Tous les ans à la même période le Syndicat effectue la relève de votre compteur d'eau, en découle votre facture annuelle.

Si vous n'êtes pas présent, l'agent laisse un avis de passage que vous devez remplir et nous retourner sous quinzaine. Faute de réception, votre consommation sera estimée sur la période antérieure équivalente. La régularisation s'effectuera dès que le relevé sera réalisé sur une période de facturation annuelle suivante.

Mise en place de la radio relève : depuis 2024, le Syndicat pose des compteurs avec tête émettrice. Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat, sans incidence sur le coût des abonnements. Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité. Cette technologie permettra à terme :

- de facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;
- éviter de rentrer dans les propriétés ;
- de simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;
- d'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.

Si vous refusez la pose de cet équipement, vous vous engagez à régler les frais afférents à une relève physique.

7- MA FACTURE D'EAU

Plusieurs possibilités de paiement :

- prélèvement automatique à échéance de la facture
- mensualisation sur 10 mois avec le solde prélevé sur le 12^{ème} mois
- internet par carte bancaire
- chèque avec le TIP
- espèces dans certains centre des finances publiques
- chez un buraliste agréé (par carte ou espèces dans la limite de 300 €.)

Lecture de ma facture d'eau : Ma facture diffère selon mon mode de paiement.

FACTURE ANNUELLE A REGLER

RECTO



S.I.E.A RIVE GAUCHE DE LA DORE
166 route de Gaspard
Les Youx
63520 ESTANDEUIL
SIRET 25630007000024
FR18 3000 1008 16C8 3400 0000 048
www.rivegauchedeladore.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
8h00 à 12h00 - 13h30 à 15h30
Fermé le mercredi
Tel : 04.73.70.79.65
Mail : contact@rivegauchedeladore.fr

Vos références à
fournir lors de vos
échanges avec le
Syndicat

Contrat: 0000
Point de consommation 0000

AS_630_063003

Occupant
Adresse
desservie

M xxxxx
Lieu-dit
Rue
CP Commune

Le lieu du branchement

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE THIERS
AVENUE DU BON REPOS
63307 THIERS CEDEX

Destinataire
Adresse
CP Ville

Votre adresse postale de facturation
Vérifier qu'elle soit à jour

Facture réelle du 01/06/2026
Référence : 2026-EA-00-0000

Les références de votre facture

Eau

01/01/2026 au 31/12/2026

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau	120 m³
Prix TTC du litre d'eau :	0,00223 €
	Montants
Abonnement	75,96
Consommation	267,65

Vos consommations annuelles



Total de la facture **343,61**

Montant total à payer avant le 15/07/2026 **343,61 €**

Pour un paiement par voie postale dans l'enveloppe qui vous a été fournie :

- soit vous renvoyez ce TIP SEPA sans le signer et accompagné de votre chèque
- soit vous renvoyez ce TIP SEPA daté et signé avec un RIB (pas de chèque)

En espèces (dans le limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/ paiement-de-proximite>)



###

Mandat de prélèvement SEPA (postuler) : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA (mandat). Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

Destinataire
Adresse
CP Ville

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA06305649.....
ICS : FRO5ZZZ593269
Référence : 4 SW 26 0000000000000715 Q 105 55 Montant : 343,61 €
Créancier : SIEA RIVE GAUCHE DE LA DORE

**CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

491010500265 NOM PRENOM MA

941133000175 921500000000000007150630564984706 34361

VERSO

Facture réelle du 01/06/2026 Référence : 2026-EA-00-0000

Index relevé par l'agent ou par vos soins :
Ancien index : année N-1
Nouvel index : année en cours

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempli	Nouvel Index	Conso. en m3
0000	000000	11/03/2026	1445			1565	120
Consommation totale							120
Consommation facturée (m3)							120

Ce numéro est inscrit sur votre compteur

En cas de changement de compteur

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
ABONNEMENT HABITATION	01/01/2023	12 mois	72,00000	72,00	3,96 (5.5%)	75,96
CONSOMMATION	01/01/2024	97 m3	1,66000	161,02	8,86 (5.5%)	169,88
CONSOMMATION	01/01/2026	23 m3	1,76000	40,48	2,23 (5.5%)	42,71
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	01/01/2016	120 m3	0,04000	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Organismes publics						
Prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,03400	4,08	0,22 (5.5%)	4,30
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,32000	38,40	2,11 (5.5%)	40,51
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,03500	4,20	0,23 (5.5%)	4,43
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	01/01/2009	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5.5%)	0,76
Total de votre facture				325,70	17,91	343,61
Montant total à payer				325,70	17,91	343,61

durée de facturation de l'abonnement

Votre consommation totale annuelle

dates de décision du tarif

Commentaires

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE (Si celle-ci n'est pas prélevée) :

- **Paiement par INTERNET** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 029998
Référence : 2026-EA-00-0000

- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)** : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement avec l'enveloppe jointe en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des YVELINES dans la fenêtre

- **Par chèque bancaire** : Envoyez votre chèque à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement des YVELINES à l'aide de l'enveloppe retour affranchie au tarif en vigueur. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque. Ne joindre aucun autre document à votre règlement

- **Règlement en espèces (dans la limite de 300€) ou carte bancaire** : Muni du présent avis, auprès d'un ruraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

CONDITIONS DE PAIEMENT 100 % TRANQUILLITE

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement à échéance (1 fois/an) ou la mensualisation (10 fois/an), nous vous invitons à prendre contact avec le SIEA.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter le service de gestion comptable de Thiers afin d'étudier une solution par téléphone au 0473806266, ou par mail à : sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr

FACTURE ANNUELLE PRELEVEE

RECTO



S.I.E.A RIVE GAUCHE DE LA DORE
166 route de Gaspard
Les Youx
63520 ESTANDEUIL
SIRET 25630007000024
FR16 3000 1008 1608 3400 0000 048
www.rivegauchedeladore.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
8h00 à 12h00 - 13h30 à 15h30
Fermé le mercredi
Tel : 04.73.70.79.65
Mail : contact@rivegauchedeladore.fr

Vos références à
fournir lors de vos
échanges avec le
Syndicat

Contrat: 0000
Point de consommation 0000

AS_630_063003

Occupant
Adresse
desservie

M xxx
Lieu-dit
Rue
CP Commune

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE THIERS
AVENUE DU BON REPOS
63307 THIERS CEDEX

Destinataire
Adresse CP
Ville

Votre adresse postale de facturation

Vérifier qu'elle soit à jour

Facture réelle du 01/06/2026
Référence : 2026-EA-00-0000

Les références de votre facture

Eau

01/01/2026 au 31/12/2026

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

120 m³

Prix TTC du litre d'eau : 0,00223 €

Abonnement
Consommation

Montants
75,96
268,17

Vos consommations annuelles



Total de la facture

344,13

Somme prélevée le 15/07/2026

344,13 €

L'intégralité de la facture sera prélevée

Le montant sera prélevé sur le compte RIB -
Domiciliation : xxxxxxxx - Titulaire : xxxxx

Coordonnées bancaires à vérifier

SIEA RIVE GAUCHE DE LA DORE

Exercice : 2026/0

N° facture : 0000

Montant : 344,13 €

Prélevé sur le compte XXXXX
Domiciliation : XXXXX

Date de prélèvement : 15/07/2026

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS : FR.....

RUM : ++FR.....

BIC :

IBAN : FR.....

Nom Prénom
Lieu-dit
CP VILLE

Prélèvements

15/07/2026 344,13



###

CETTE SOMME SERA PRELEVEE SUR VOTRE COMPTE.
NE PAS ENVOYER DE REGLEMENT AVEC CE TALON

VERSO

Facture réelle du 01/06/2026 Référence : 2026-EA-00-0000

Index relevé par l'agent ou par vos soins :
Ancien index : année N-1
Nouvel index : année en cours

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
0000	000000	27/03/2026	1411			1531	120
Consommation totale							120

Ce numéro est inscrit sur votre compteur

En cas de changement de compteur

Consommation facturée (m3)

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
ABONNEMENT HABITATION	01/01/2023	12 mois	72,00000	72,00	3,96 (5.5%)	75,96
CONSOMMATION	01/01/2024	92 m3	1,66000	152,72	8,40 (5.5%)	161,12
CONSOMMATION	01/01/2026	28 m3	1,75000	49,28	2,71 (5.5%)	51,99
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	01/01/2016	120 m3	0,04000	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Organismes publics						
Prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,03400	4,08	0,22 (5.5%)	4,30
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,32000	38,40	2,11 (5.5%)	40,51
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,03500	4,20	0,23 (5.5%)	4,43
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	01/01/2009	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5.5%)	0,76
Total de votre facture				326,20	17,93	344,13
Montant total à payer				326,20	17,93	344,13

Commentaires dates de décision du tarif

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE (Si celle-ci n'est pas prélevée) :

- Paiement par INTERNET : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 029998

Référence : 2026-EA-00-0000

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sansagrafer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement avec l'enveloppe jointe en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des YVELINES dans la fenêtre

- Par chèque bancaire : Envoyez votre chèque à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement des YVELINES à l'aide de l'enveloppe retour affranchie au tarif en vigueur. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque. Ne joindre aucun autre document à votre règlement

- Règlement en espèces (dans la limite de 300€) ou carte bancaire : Muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

CONDITIONS DE PAIEMENT 100 % TRANQUILLITE

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement à échéance (1 fois/an) ou la mensualisation (10 fois/an), nous vous invitons à prendre contact avec le SIEA.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter le service de gestion comptable de Thiers afin d'étudier une solution par téléphone au 0473806266, ou par mail à : sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr

Prélevé
Non concerné

FACTURE ANNUELLE MENSUALISEE

RECTO



S.I.E.A RIVE GAUCHE DE LA DORE
166 route de Gaspard
Les Youx
63520 ESTANDEUIL
SIRET 25630007000024
FR18 3000 1008 1508 3400 0000 048
www.rivegauchedeladore.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi
8h00 à 12h00 - 13h30 à 15h30
Fermé le mercredi
Tel : 04.73.70.79.65
Mail : contact@rivegauchedeladore.fr

Vos références à
fournir lors de vos
échanges avec le
Syndicat

Contrat: 0000
Point de consommation 0000

AS_630_063003

Occupant
Adresse
desservie

M xxxxx
Lieu-dit
Rue
CP Commune

Le lieu du branchement

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE THIERS
AVENUE DU BON REPOS
63307 THIERS CEDEX

Destinataire
Adresse
CP Ville

Votre adresse postale de facturation

Vérifier qu'elle soit à jour

Facture réelle du 01/06/2026
Référence : 2026-EA-00-0000

Les références de votre facture

Eau

01/01/2026 au 31/12/2026

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau

120 m³

Prix TTC du litre d'eau : 0,00223 €

Abonnement
Consommation

Montants
75,96
267,65

Vos consommations annuelles



Total de la facture 343,61
Prélèvements et avances à déduire -290,00

Vos prélèvements mensuels déduits

Somme prélevée le 15/07/2026

53,61 €

Solde qui sera prélevé

Le montant sera prélevé sur le compte
Domiciliation : - Titulaire :

Coordonnées bancaires à vérifier

SIEA RIVE GAUCHE DE LA DORE

Exercice : 2026/0
N° facture : 0000
Montant : 53,61 €

Prélevé sur le compte xxxxx
Domiciliation : xxxxx

Date de prélèvement : 15/07/2026

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS : FR.....
RUM : FR.....
BIC :
IBAN : FR.....



###

Nom Prénom
Lieu-dit
CP VILLE

Prélèvements

15/07/2026 53,61

Vos prochaines
échéances

Echéancier

Date	Montant	Date	Montant
10/08/2026	30,00	10/08/2026	30,00
10/10/2026	30,00	10/11/2026	30,00
10/12/2026	30,00	10/01/2027	30,00
10/02/2027	30,00	10/03/2027	30,00
10/04/2027	30,00	10/05/2027	30,00

CETTE SOMME SERA PRELEVEE SUR VOTRE COMPTE.
NE PAS ENVOYER DE REGLEMENT AVEC CE TALON

VERSO

Facture réelle du 01/06/2026 Référence : 2026-EA-00-0000

Index relevé par l'agent ou par vos soins :
Ancien index : année N-1
Nouvel index : année en cours

Point de consommation	N° série compteur	Relevé le	Ancien Index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel Index	Conso. en m3
0000	000000	12/03/2026	1923			2043	120
Consommation totale							120

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
ABONNEMENT HABITATION	01/01/2023	12 mois	72,00000	72,00	3,96 (5.5%)	75,96
CONSOMMATION	01/01/2024	97 m3	1,66000	161,02	8,86 (5.5%)	169,88
CONSOMMATION	01/01/2026	23 m3	1,76000	40,48	2,23 (5.5%)	42,71
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	01/01/2016	120 m3	0,04000	4,80	0,26 (5.5%)	5,06
Organismes publics						
Prélèvement sur la ressource eau (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,03400	4,08	0,22 (5.5%)	4,30
Consommation eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,32000	38,40	2,11 (5.5%)	40,51
Performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau)	01/01/2026	120 m3	0,03500	4,20	0,23 (5.5%)	4,43
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	01/01/2009	120 m3	0,00600	0,72	0,04 (5.5%)	0,76
Total de votre facture				325,70	17,91	343,61
Prélèvements et avances à déduire				-274,90	-15,10	-290,00
Montant total à payer				50,80	2,81	53,61

Commentaires dates de décision du tarif

COMMENT REGLER VOTRE FACTURE (Si celle-ci n'est pas prélevée) :

- **Paiement par INTERNET** : En vous connectant sur le site www.payfip.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

IDENTIFIANT COLLECTIVITE : 029998

Référence : 2026-EA-00-0000

- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)** : Datez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant. Si la mention « Joindre un RIB » figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sansagrafer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement avec l'enveloppe jointe en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement des YVELINES dans la fenêtre

- **Par chèque bancaire** : Envoyez votre chèque à l'ordre du Trésor Public au centre d'encaissement des YVELINES à l'aide de l'enveloppe retour affranchie au tarif en vigueur. Joindre obligatoirement le volet TIP SEPA non signé à votre chèque. Ne joindre aucun autre document à votre règlement

- **Règlement en espèces (dans la limite de 300€) ou carte bancaire** : Muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

CONDITIONS DE PAIEMENT 100 % TRANQUILLITE

Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement à échéance (1 fois/an) ou la mensualisation (10 fois/an), nous vous invitons à prendre contact avec le SIEA.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter le service de gestion comptable de Thiers afin d'étudier une solution par téléphone au 0473806266, ou par mail à : sgc.thiers@dgfip.finances.gouv.fr

**Mensualisé
Non concerné**